

280928

Achats de véhicules électriques.

Question de Monsieur le Conseiller Luc Parmentier

La Région Wallonne avait décidé d'octroyer des subventions financières de 75% aux villes et communes qui opteraient pour des véhicules électriques.

La subvention couvrait le coût TVAC.

Elle était plafonnée à :

- 50 000 €par commune
- 25 000 €par véhicule utilitaire électrique
- 15 000 €par voiture électrique
- 5 000 €par moto (et scooter "125 cc") électrique
- 1 500 €par vélomoteur (et scooter "50 cc") électrique
- 1 000 €par vélo à assistance électrique.

Par l'octroi de ce subside, le Gouvernement Wallon va donc participer activement à la dépollution des villes et des communes et ces subsides financiers devraient motiver dans les années à venir les autorités communales à se procurer de plus en plus de véhicules électriques.

Plus de 130 communes wallonnes ont répondu positivement à cette proposition de subventionnement mais seul 82 communes profiteront du 1,9 million d'euros destinés au financement partiel d'achat de véhicules électriques (60 voitures, 12 utilitaires, 10 scooters et 35 vélos).

Monsieur l'Echevin pourrait-il me faire savoir si notre Métropole a déposé sa candidature pour l'octroi de ces subsides et si notre Ville fait partie des 82 communes subventionnées ?

Réponse de Monsieur l'Echevin Paul Ficherolle

En date du 21 avril 2009, le Collège a approuvé les modes et conditions d'un marché de fournitures relatif à l'acquisition, accompagnée des prestations de maintenance, de cyclomoteurs à propulsion électrique pour un montant estimé de 8.675 €TVAC. Ce point a été présenté et approuvé par le Conseil communal du 25 mai 2009.

Il s'agit de cinq cyclomoteurs électriques destinés au service des Sports et qui répondent aux spécificités exigées par la Région Wallonne dans le cadre des subventions financières de 75% octroyées aux villes et communes.

Les procédures de marchés d'acquisitions de véhicules dans le cadre du budget 2009 étant déjà lancées, il n'a pas été possible de faire correspondre nos besoins et les critères de la Région Wallonne.

En outre, nous avons reçu le courrier de la Région Wallonne daté du 13 mars 2009 alors que le dépôt des candidatures devait être introduit avant le 15 avril 2009. Au vu des longueurs des procédures en la matière, l'administration n'a malheureusement pas pu respecter ce délai.

Cela démontre une fois de plus la nécessité pour une Ville de l'importance de celle de Charleroi de disposer d'un subsidiologue.

L'acquisition des 5 véhicules électriques est néanmoins maintenue et j'ai demandé à mes services d'examiner à l'avenir la problématique de l'introduction de véhicules électriques au sein du charroi de la Ville.

Par ailleurs, le remplacement progressif d'anciens véhicules triporteurs PIAGGO polluants et bruyants actuellement utilisés par les services de l'Ecologie Urbaine est prévu dès le budget 2010. Ceux-ci seront remplacés par des véhicules électriques de type GOUPIL munis d'un plateau.